

BULLETIN D'ADHÉSION

(année civile en cours)

Adhésion INDIVIDUELLE d'un montant de

55 € ou 25 € (personnes non-imposables)

Adhésion STRUCTURE d'un montant

de € (égal à 1/1000^{ème} du budget, avec un plancher de 100 € et un plafond de 800 €)

Nom

Prénom

Profession

Compagnie ou structure principale

Année de création

Adresse professionnelle

Code postal

Ville

Tel

Mail@.....

Site web

Coordonnées personnelles (si adhésion individuelle) :

Adresse personnelle

Code postal

Ville

Tel

Tel mobile

Mail personnel@.....

Signature

Contacts

Fédération nationale des arts de la rue
Maison des réseaux artistiques
et culturels

221 rue de Belleville - 75019 Paris

site : <http://www.federationartsdelarue.org>

Coordination : Julie Mailhé

Thomas Laou-Hap

coordination@federationartsdelarue.org

☎ 01 42 03 91 12 / 06 33 81 22 93

Fédérations régionales

Bretagne fedebreizh@laposte.net

Centre contact@lesgrooms.com

FAR-EST (Alsace / Bourgogne / Champagne-Ardenne / Franche-Comté / Lorraine)
coordination.farest@federationartsdelarue.org

FAR-OUEST (Poitou-Charentes)
contact@farouest.org

Haute-Normandie
ministeredelaruepublique@gmail.com

Île-de-France
coordination@federationartsdelarueidf.org

Languedoc-Roussillon info@federue-lr.org

Pays de La Loire fedepaysdelaloire@yahoo.fr

Pôle Nord (Nord-Pas-de-Calais / Picardie)
buropolenord@federationartsdelarue.org

Provence-Alpes-Côte d'Azur - FARSE
tousalarue@gmail.com

Rhône-Alpes fede.ra@free.fr

france la fédération
nationale des arts de la rue

L'ART EST PUBLIC

**artistes,
programmateurs/trices,
techniciens/nes,
spectateurs/trices,
administrateurs/trices,
compagnies,
photographes,
plasticiens/nes,
auteur-e-s,
diffuseurs/seuses...**

Engagez-vous !



La Fédération nationale des arts de la rue

Fondée le 21 septembre 1997 à Châtillon, la Fédération, association professionnelle des arts de la rue, rassemble tant des professionnels de son secteur, structures et individus, que des sympathisants, publics et collectivités locales attachés à l'art en espace public. Elle a pour vocation de fédérer le secteur professionnel des Arts de la Rue, de promouvoir et de défendre une éthique collective liée à sa spécificité de création, à savoir, utiliser comme scène l'espace de la ville en générant des formes artistiques nouvelles (originalité des spectacles, du rapport au public, des modes de production et de diffusion...).

Forte de l'expérience de ses membres, elle intervient également dans de nombreux domaines : le spectacle vivant d'une façon générale mais aussi les problématiques de société, de transformations urbaines et d'aménagement du territoire.

Réseau et groupe de pression

La Fédération est un espace de circulation d'idées et d'informations, d'échanges et de débats. Elle défend une éthique et des intérêts communs liés à la spécificité de création dans l'espace public mais aussi la co-construction des politiques publiques entre acteurs et institutions et se reconnaît dans les problématiques de l'intérêt général et de l'économie solidaire.

La Fédération nationale des arts de la rue est cofondatrice et membre de l'UFISC, membre de Culture Action Europe et membre du Collectif des associations citoyennes. Elle est subventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication.

Mission et objectifs

La Fédération œuvre à la consolidation et au développement des arts de la rue sur trois axes directeurs :

- leur reconnaissance professionnelle et artistique
- le développement de ses financements, de ses équipes et de ses outils
- l'ouverture et le dialogue avec l'ensemble des acteurs artistiques, culturels et citoyens

La campagne "L'Art est public"

"L'Art est public", c'est l'affirmation de l'art comme enjeu de société, c'est une dimension fondamentale de notre vivre ensemble. Les adhérents de la fédération ont mené cette campagne pour replacer la culture dans les débats des élections présidentielles et législatives. Plus de 450 élus ont signé notre Appel pour une politique culturelle réinventée dont 7 ministres et le Président de la République actuels. Fort de ce succès, nous comptons bien leur faire respecter leurs engagements :

DÉCLOISONNEMENT DE LA CULTURE : ne pas la réduire à son ministère afin qu'elle irrigue tous les champs de l'action publique.

CONSTRUCTION DE PASSERELLES : pour une réelle ambition de partage, de co-réalisation et de diffusion de l'art en espace public.

CO-CONCEPTION & CONSTRUCTION citoyenne des espaces urbains et publics de demain.

ENGAGEMENT FORT POUR LA CREATION

à travers un soutien accru aux artistes, aux espaces de recherche et de production et aux réseaux de diffusion.

PROTECTION DU CHAMP CULTUREL

au niveau européen : il doit être exclu de l'application de la directive service.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

- citadins et ruraux - afin d'en faire des lieux privilégiés de diffusion et d'échanges.

site : <http://www.lartestpublic.fr>

Comment adhérer ?

- Remplir et détacher le bulletin d'adhésion
- Joindre un chèque à l'ordre de la Fédération nationale des arts de la rue
- Envoyer par courrier à l'adresse :

**Fédération nationale des arts de la rue
Maison des Réseaux Artistiques et Culturels**

221 rue de Belleville

75019 PARIS

OU

Fédération régionale